

CALENDRIER DES VACANCES 2023

ADP 1 – 2 – 3 – 4

(ateliers de développement personnel)

	Dès le	Reprise le
Noël / Nouvel An	23.12.2022 à 16h45	09.01.2023 à 9h00
RELÂCHES	10.02.2023 à 16h45	20.02.2023 à 9h00
PÂQUES	06.04.2023 à 16h45	17.04.2023 à 9h00
ASCENSION (jeudi 18 mai)	17.05.2023 à 16h45	19.05.2023 à 9h00
PENTECÔTE	26.05.2023 à 16h45	30.05.2023 à 9h00
ETE	21.07.2023 à 16h45	14.08.2023 à 9h00
FETE ANNUELLE	Dimanche 3 septembre 2023	
JEÛNE FEDERAL	15.09.2023 à 16h45	19.09.2023 à 9h00
AUTOMNE	13.10.2023 à 16h45	23.10.2023 à 9h00
Noël 2022 / Nouvel An 2023	22.12.2023 à 16h45	08.01.2024 à 9h00

Nous remercions les familles de se conformer à ce calendrier.

Nous rappelons que tous les congés de plus de 3 jours en dehors de ceux indiqués ci-dessus doivent faire l'objet d'une demande écrite au directeur général par poste ou par courriel à admin@esperance.ch.

Les congés jusqu'à 3 jours sont à traiter avec le directeur de l'accompagnement socio-professionnel.

Des congés en dehors des périodes prévues sont :

- des prestations en moins pour les travailleurs
- des perturbations pour les ateliers
- la non atteinte des objectifs des journées de présence et des conséquences financières pour l'Institution

Etoy, juillet 2022//DIRAC/mhs

La direction générale

Source : vacances scolaires vaudoises établies par l'Etat de Vaud

CALENDRIER DES VACANCES 2023

Ateliers Centre de Jour

(Basse-Cour – Couleurs - Mosaique – Terre Bleue – Relations Sociales – Espace Relais)

Ateliers à Vocation Socialisante

(Blanchisserie – Bois de feu – CFO – Couleurs Café – Multiservices Bois/Fer–
Polyvalents 1/2/3 – Poterie – Tissage – Urbain)

	Dès le	Reprise le
Noël / Nouvel An	23.12.2022 à 17h00	09.01.2023 à 8h30
PÂQUES	06.04.2023 à 17h00	17.04.2023 à 8h30
ASCENSION (jeudi 18 mai)	17.05.2023 à 17h00	19.05.2023 à 8h30
PENTECÔTE	26.05.2023 à 17h00	30.05.2023 à 8h30
ETE	21.07.2023 à 17h00	14.08.2023 à 8h30
FETE ANNUELLE	Dimanche 3 septembre 2023	
JEÛNE FEDERAL	15.09.2023 à 17h00	19.09.2023 à 8h30
AUTOMNE	13.10.2023 à 17h00	23.10.2023 à 8h30
Noël 2022 / Nouvel An 2023	22.12.2023 à 17h00	08.01.2024 à 8h30

Nous remercions les familles de se conformer à ce calendrier.

Nous rappelons que tous les congés de plus de 3 jours en dehors de ceux indiqués ci-dessus doivent faire l'objet d'une demande écrite au directeur général par poste ou par courriel à admin@esperance.ch.

Les congés jusqu'à 3 jours sont à traiter avec le directeur de l'accompagnement socio-professionnel. Des congés en dehors des périodes prévues sont :

- des prestations en moins pour les travailleurs
- des perturbations pour les ateliers
- la non atteinte des objectifs des heures annuelles de présence et des conséquences financières pour l'Institution

Etoy, juillet 2022//DIRAC/mhs

Source : vacances scolaires vaudoises établies par l'Etat de Vaud

La direction générale